

Convocation faite le : 30/06/2020

Membres en exercice : 35

Présents :

M. BLANCHÉ - Mme CAMPODARVE-PUENTE - M. PONS - Mme GIREAUD - M. GIORGIS - Mme COUSTY - M. DUBOURG - Mme ANDRIEU - M. JAULIN - Mme MORIN - M. BURNET - Mme ALLUAUME - M. LESAUVAGE - Mme PARTHENAY - M. LE BRAS - Mme GENDREAU - M. ECALE - Mme PADROSA - M. DUTREIX - Mme CHARLEY - M. PETORIN - Mme SOMBRUN - M. BUISSON - Mme BOUJU - M. VANEY - Mme HYACINTHE - M. VISSAULT - Mme PERDRAUT - M. LETROU - Mme CHAIGNEAU - M. ESCURIOL - Mme FLAMAND - M. DE LA LLAVE - Mme GRENIER - M. MARIAUD

Secrétaire de séance : Mme ANDRIEU.

Monsieur Hervé Blanché, Maire sortant ouvre la séance à 10h et rappelle les résultats des élections municipales.

- Liste conduite par Monsieur Hervé Blanché «Liste Hervé Blanché 2020» : 58,86% des suffrages exprimés avec 3 494 voix

- Liste conduite par Monsieur Rémi Letrou «Liste 100% Rochefort avec Rémi Letrou» : 41,14% des suffrages exprimés, 2 442 voix

- Taux de participation : 35,08%

Il précise que la répartition des sièges s'établit comme suit :

- 28 sièges pour la liste de Monsieur Hervé Blanché

- 07 sièges pour la liste de Monsieur Rémi Letrou

Monsieur le Maire annonce que Monsieur De La Llave, par un courrier du 29 juin 2020, a demandé de ne pas siéger avec l'opposition de M. Letrou mais en indépendant sur les rangs de l'opposition, sans nom de liste particulier.

Il déclare les conseillers installés dans leurs fonctions. Madame Andrieu est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'elle accepte. Monsieur Blanché transmet la présidence au doyen d'âge : Monsieur Gérard Pons.

Monsieur Pons procède à l'appel nominal des membres du Conseil et indique qu'une personne les photographiera afin de publier leur photo sur le site internet de la Ville.

Le quorum, abaissé à 1/3 des membres en exercice présents pendant la crise sanitaire (Loi 2020-760 du 22 juin 2020), étant atteint, il rappelle que l'ordre du jour comprend 5 points.

1 RECOURS AU VOTE ELECTRONIQUE

DEL2020_064

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-4, L2121-21,

Considérant que le système du vote électronique permet un gain de temps au regard de l'organisation matérielle des votes à bulletin secret et au dépouillement des voix,

Considérant que le système de vote électronique permet plusieurs types de vote et notamment des votes à bulletin secret, ainsi que pour garantir les mesures de sécurité sanitaire liées au Covid19,

Considérant que le système de vote électronique assure la confidentialité des votes lorsqu'il s'agit de bulletin secret,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le recours au vote électronique pour les séances du Conseil municipal.

V = 35 P = 35 C = 0 Abst = 0 Rapporteur : M. PONS

2 ELECTION DU MAIRE

DEL2020_065

Vu les articles L.2122-1, L.2122-4 et L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints sont élus parmi les membres du Conseil municipal,

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Considérant les candidatures de Mme Valentine CHAIGNEAU et de Mme Sarah CHARLEY,

Considérant que le doyen d'âge fait procéder à l'élection du maire au scrutin secret, à la majorité absolue,

Considérant le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ELIT M. Hervé BLANCHÉ comme Maire

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00

Nombre de votants : 35

Nombre de suffrages déclarés blancs : 07

Nombre de suffrages exprimés : 28

Majorité absolue : 15

Nombre de suffrages obtenus pour M. Hervé BLANCHÉ : 28

V = 35 P = 28 C = 0 Abst = 7 Rapporteur : M. PONS

Le Maire, en tant que nouveau Maire, reprend la présidence de la séance.

Monsieur le Maire remercie les rochefortais et les rochefortaises venus voter le dimanche 28 juin 2020 à l'issu d'un second tour inédit. Il revient sur l'abstention massive observée. Traditionnellement les élections municipales mobilisent mais pas cette année. A titre personnel, il ne se résout pas à ce chiffre de 35% de participation. Il espère qu'au cours des 6 prochaines années, les élus parviendront à retendre les fils de la démocratie représentative.

Il rend hommage à tous ceux qui se sont mobilisés pendant le confinement. Les rochefortais ont fait preuve d'un remarquable sens des responsabilités et d'une très belle solidarité.

Il souhaite la bienvenue aux nouveaux élus, qu'ils soient remerciés pour leur engagement dans la vie de la cité et des habitants de Rochefort.

Plusieurs projets structurants seront poursuivis : réhabilitation de la Maison Pierre Loti, réfection de l'église Saint-Louis, refonte du boulevard Pouzet, réfection de la voirie dans les quartiers. D'autres projets seront lancés comme celui autour de l'hôpital civil, du centre aquatique communautaire, la modernisation des équipements sportifs. Il souhaite avec son équipe poursuivre les efforts, Rochefort doit conserver cette énergie pour être plus attractive et toujours plus accueillante. C'est dans ce sens qu'avec les services de l'agglomération il est mené une politique environnementale ambitieuse dans le domaine de l'alimentation, la préservation des milieux naturels, les économies d'énergies, les économies circulaires. A Rochefort, croissance et développement durable s'associent pour une ville toujours plus belle, plus forte et plus forcément plus durable.

La situation économique présente et à venir sera un peu plus compliquée en espérant que ces difficultés seront temporaires. Les élus doivent mobiliser leurs énergies pour surmonter cette épreuve qui touche le pays, le territoire mais également le monde entier.

Monsieur Letrou déclare une campagne plus longue que d'habitude malmenée par la menace du Covid et agitée par de nombreuses péripéties et rebondissements. Tout se termine au terme d'une lutte politique digne et honorable de bout en bout.

Au nom de la liste «100% Rochefort», il félicite M. Blanché ainsi que l'ensemble des conseillers municipaux et lui souhaite un bon travail au service des rochefortais. Au cours des 6 années à venir, les membres de la liste «100% Rochefort» sauront le rappeler à cet engagement au service de la Ville dans des débats qui seront houleux sans aucun doute mais qui seront dignes et honorables. Il assure que les élus ne seront pas une «opposition» mais une alternative à la politique de la majorité. Durant cette élection, les programmes ont montré des visions différentes sur le devenir de Rochefort.

Malgré le résultat des urnes, le grand vainqueur des élections est l'abstention. 11 000 rochefortais ne se

sont pas rendus aux urnes, soit 2 rochefortais sur 3. Il se demande ce que vaut la légitimité des élus quand le peuple ne croit plus à la citoyenneté. D'où vient ce rejet de la chose publique même lors de l'élection «préférée des français». Il voit trois réponses. La première réponse est politique, le peuple en a assez d'être trompé, à promettre sans tenir comme le Maire avait annoncé l'arrêt de l'incinérateur, le référendum sur l'hôpital. On finit pas lasser.

La seconde réponse est médiatique, les électeurs ne peuvent s'inquiéter de programmes politiques si on freine à les informer. En 6 mois de campagne, il a fallu attendre la dernière campagne pour assister à des débats sur le fond et les enjeux d'un mandat. Les 6 années à venir se sont résumées à 120 minutes de radios ou télévision tournant autour des mêmes questions. C'est trop peu pour intéresser les citoyens.

La troisième réponse est philosophique, l'exercice de la citoyenneté demande de l'autonomie et du libre arbitre. Après trois mois d'enfermement sans vie sociale et sans culture que restait-il comme envie de participer à la communauté des hommes. Il n'évoque pas ces 3 hypothèses pour le plaisir de la réflexion ou de la polémique mais avec une réelle inquiétude. Sans assise solide, tout pouvoir est condamné à l'échec. Que vaut l'engagement politique lorsque si peu d'individus le cautionne. Les élus ne peuvent pas se réjouir d'une telle abstention. Il pense que les élus pourront parvenir à lutter contre elle que s'ils parviennent à franchir ces 3 obstacles, en associant les citoyens pour ne plus leur mentir, en informant mieux les électeurs des projets et débats, en donnant aux rochefortais plus de culture et des lieux pour vivre ensemble. Il souhaite à la Ville un exercice démocratique du pouvoir si l'on ne veut pas que demain disparaissent ce pouvoir et la démocratie. Il espère que ce vœu sera entendu en Conseil municipal par le respect de la parole de tous ou dehors par l'écoute de la parole du citoyen.

Pour sa liste, c'est auprès des rochefortais que les élus vont puiser le courage de traverser les crises qui se profilent pour les 6 prochaines années. C'est au nom de tous les rochefortais, de leurs projets, de leurs valeurs politiques qu'ils porteront le combat démocratique. Ils ont perdu hier mais ils commencent ici et maintenant à construire le Rochefort de demain.

Monsieur De La Llave précise qu'il ne fera pas de grand discours. Il est, dans la lignée de M. Pons, un homme de terrain. Il a remarqué que les grands discours ne font pas les grands projets, comme sur Rochefort. On va éviter de polémiquer pendant des heures.

Pour revenir sur la campagne, il y a eu un véritable chaos technique. Il y a eu beaucoup de travail, de tracts. Au soir du premier tour, cela a été une défaite cuisante. On s'est résigné, «ce n'est pas possible, il y a un souci de communication ou alors les gens ne sont pas du tout intéressés à la politique ou alors ils soutiennent la liste de M. Blanché. Mea culpa, même lorsqu'il ne se passe rien, ils sont contents». Il pense que l'on aura l'occasion de parler plus sérieusement de ce qui va se passer sur Rochefort d'ici peu de temps. Il y a une grosse crise économique qui se profile car on a malheureusement mis un peu tous nos œufs dans le même panier, à savoir le bassin de l'aéronautique qui est actuellement très défaillant. On a fait une énorme réserve foncière sur le site de l'Arsenal. On a un peu maltraité certains artisans qui s'y trouvaient et qui ont dû fermer sans un sou sans rien. Cela va malheureusement perdurer pendant de nombreuses années et qu'il n'y aura pas de projets concrets à cet endroit. On va perdre énormément. La Ville de Rochefort est enclavée par la Charente. Il y aura une perte au niveau économique. Cela va se ressentir au niveau immobilier avec les nombreux licenciements actuels et à venir, non pas uniquement chez les grosses entreprises comme Stélia mais également chez les sous-traitants. Il en voit beaucoup dans la zone des sœurs. Il pense qu'il faut miser sur l'économie, au moins sauver l'emploi sur le bassin rochefortais et la communauté d'agglomération. C'est ce qui sera le plus important dans les 6 années à venir. Il faut préserver l'environnement, arrêter la bétonisation, le saccage comme cela s'est fait mais plutôt essayer de renouveler en se servant de ce que l'on a déjà pour aller dans le bon sens.

Il félicite le Maire pour son élection.

Monsieur le Maire ne peut pas laisser dire que les gens de la ZAC de l'Arsenal sont partis sans un sou. L'expropriation, ordonné et mise en place, a conduit à un jugement rendu en fin d'année 2019. La personne qui a laissé un écriteau sur son activité, son commerce annonçant qu'elle était partie à cause de ce dossier a menti puisqu'il a eu près de 400 000€. Cette personne est partie à la retraite. Il rappelle que toutes les personnes expropriées font l'objet d'une indemnisation.

Il n'y pas qu'une seule activité économique à Rochefort puisqu'il y a également le nautisme, le thermalisme, le tourisme, plus de 500 PME et entreprises sur diverses activités économiques. Il y aurait beaucoup de territoires comme le nôtre qui seraient fiers et envieux d'avoir cette diversité. Effectivement, l'aéronautique est touché de plein fouet au niveau mondial, pour Stélia c'est 10% à peu près de l'effectif et les sous-traitants sont impactés. Il va y avoir 3 à 4 années difficiles. Des accompagnements vont être réalisés pour faire en sorte que la casse soit la moins brutale possible. Une cellule d'accompagnement est déjà mise en place au niveau de l'agglomération, en lien avec l'État.

3 FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

DEL2020_066

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-2, L.2122-2-1 et L. 2143-1,

Vu les délibérations n°161 du Conseil municipal du 10 septembre 2008, n°014 du Conseil municipal du 28 janvier 2009 et n°2014-198 du 17 septembre 2014 relatives aux conseils de quartiers,

Considérant que le Conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Considérant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 10 adjoints,

Considérant que les communes entre 20 000 et 79 999 habitants peuvent fixer le périmètre de chacun des quartiers constituant la commune,

Considérant que chacun d'eux est doté d'un conseil de quartier dont le Conseil municipal fixe la dénomination, la composition et les modalités de fonctionnement,

Considérant que dans ce cas, la limite de 30% peut donner lieu à dépassement en vue de la création de postes d'adjoints chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers, sans toutefois que le nombre de ceux-ci puisse excéder 10% de l'effectif légal du Conseil municipal,

Considérant que le Conseil peut créer 13 postes d'adjoints au maximum,

Considérant qu'il est proposé de créer 10 postes d'adjoints,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la création de 10 postes d'adjoints au maire.

V = 35 P = 28 C = 0 Abst = 7 Rapporteur : M. BLANCHÉ

4 ELECTION DES ADJOINTS

DEL2020_067

Vu les articles L.2122-1, L.2122-4 et L.2122-7-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2014_037 du Conseil municipal du 6 avril 2014 relative à la détermination du nombre d'adjoints,

Considérant qu'il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal,

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret,

Considérant que dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Considérant que le Conseil municipal a décidé de laisser un délai de 1 minute pour le dépôt auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire,

Considérant le dépôt de la liste de candidats suivants :

Liste «CAMPODARVE-PUENTE» :

Mme Caroline CAMPODARVE-PUENTE : 1ère adjointe,

M. Gérard PONS : 2ème adjoint,

Mme Isabelle GIREAUD : 3ème adjointe,

M. Alain GIORGIS : 4ème adjoint,

Mme Sophie COUSTY : 5ème adjointe,

M. Bernard DUBOURG : 6ème adjoint,

Mme Nathalie ANDRIEU : 7ème adjointe,

M. Jacques JAULIN : 8ème adjoint,

Mme Christèle MORIN : 9ème adjointe,

M. Jean-Marie LE BRAS : 10ème adjoint.

Considérant que le maire invite à procéder au scrutin secret de liste et à la majorité absolue pour l'élection des adjoints,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ELIT :

Mme Caroline CAMPODARVE-PUENTE : 1ère adjointe,

M. Gérard PONS : 2ème adjoint,

Mme Isabelle GIREAUD : 3ème adjointe,

M. Alain GIORGIS : 4ème adjoint,

Mme Sophie COUSTY : 5ème adjointe,

M. Bernard DUBOURG : 6ème adjoint,

Mme Nathalie ANDRIEU : 7ème adjointe,

M. Jacques JAULIN : 8ème adjoint,

Mme Christèle MORIN : 9ème adjointe,

M. Jean-Marie LE BRAS : 10ème adjoint.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00

Nombre de votants : 35

Nombre de suffrages déclarés blancs : 07

Nombre de suffrages exprimés : 28

Majorité absolue : 15

Nombre de suffrages obtenus pour la liste «CAMPODARVE-PUENTE» : 28

V = 35 P = 28 C = 0 Abst = 7 Rapporteur : M. BLANCHÉ

5 CHARTE DE L'ELU LOCAL ET CONDITIONS D'EXERCICE DES MANDATS DES ELUS - INFORMATION - ANNEXES DEL2020_068

Vu le Code général des collectivités Territoriales et notamment les articles L.1111-1-1 et L.2121-7,

Vu la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat,

Considérant que les élus locaux exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local,

Considérant que Monsieur le Maire a donné lecture et a remis la charte de l'élu local aux conseillers municipaux,

Considérant que Monsieur le Maire a remis une copie du chapitre 3 du titre 2 du livre 1 de la partie 2 du Code général des collectivités territoriales relative aux conditions d'exercice des mandats municipaux consacré aux points suivants :

- les garanties accordées aux titulaires des mandats municipaux,
- le droit à la formation,
- les indemnités titulaires de mandats municipaux,
- la protection sociale,
- la responsabilité des communes en cas d'accident,
- la responsabilité et la protection des élus.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- PREND ACTE de la lecture et la remise par le Maire de la charte de l'élu local ci-annexée,
- PREND ACTE de la remise par le Maire du Chapitre 3 du titre 2 du livre 1 de la partie 2 du Code général des collectivités territoriales relatif aux conditions d'exercice des mandats municipaux ci-annexé.

Rapporteur : M. BLANCHÉ

Affiché en Mairie le : 9 juillet 2020

conformément à l'article L-2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N.B. : l'ensemble des délibérations de cette séance est consultable à la Communauté d'agglomération Rochefort Océan – Parc des Fourriers – Direction commune Affaires juridiques et Commande Publique

La Secrétaire de séance,

Nathalie ANDRIEU